

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Bevölkerung und Arbeit
Schlagworte	Jugendarbeitslosigkeit
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Porcellana, Diane
Süri, Daniel

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Porcellana, Diane; Süri, Daniel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bevölkerung und Arbeit, Jugendarbeitslosigkeit, 1975 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitsmarkt	1

Abkürzungsverzeichnis

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
BIT	Bundesamt für Informatik und Telekommunikation
SNB	Schweizerische Nationalbank
EU	Europäische Union
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer
IAO	Internationale Arbeitsorganisation
BIGA	Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit
BFI	Politikbereich „Bildung, Forschung und Innovation“
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
KAE	Kurzarbeitsentschädigung
BKSV	Verordnung über die Beiträge an die Kosten der Kantone für die Kontrolle der Einhaltung der Stellenmeldepflicht

CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
BNS	Banque nationale suisse
UE	Union européenne
G20	Groupe des vingt
BIT	Bureau International du Travail
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
FRI	domaine politique „Formation, recherche et innovation“
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
OPCAP	Ordonnance sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Bevölkerung und Arbeit

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.03.2019
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral entend, en réponse à la demande des cantons, **participer financièrement aux frais de contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants** incombant à ces derniers. Son intervention vise à assurer, au vu de l'intérêt national, une application cohérente de l'obligation d'annonce. Le projet de loi, base légale nécessaire pour sa participation, a recueilli des avis majoritairement favorables lors de la procédure de consultation.

Les cantons déterminent quelle est l'autorité en charge des contrôles. La Confédération régleme le type et l'ampleur des contrôles, l'échange des données entre les autorités de contrôle, leurs compétences et la participation des employeurs soumis à l'obligation d'annonce. Le cofinancement de la Confédération est prévu sous forme de montants forfaitaires par contrôle.

Par 7 voix contre 2 et 1 abstention, la CIP-CE salue la démarche. Toutefois, en raison de l'ampleur des contributions fédérales prévues, elle doute de la nécessité de l'intervention. Elle décide de limiter la validité des bases légales à la fin 2023 et d'évaluer à nouveau la situation à ce moment-là.¹

Arbeitsmarkt

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 06.12.1975
DANIEL SÜRI

Bearbeitet Phénomène nouveau pour le pays, **29.7 pour cent des chômeurs ont moins de 24 ans**; durant l'année écoulée, le pourcentage de sans-travail âgés de moins de vingt ans a triplé, alors qu'il a quadruplé pour ceux de moins de 24 ans. Fin octobre, 45.7 pour cent des chômeurs avaient moins de trente ans. Ce développement rapide du chômage des jeunes ne pouvait laisser indifférents les partenaires sociaux, ni l'exécutif fédéral. Aussi, le 23 juin, l'USS proposait un plan en six points pour protéger l'apprentissage et éliminer au maximum les risques de chômage pour les jeunes, en particulier par une connaissance plus approfondie des besoins du marché du travail. Pour Klaus Hug, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales, l'accent est à mettre sur l'augmentation de la mobilité professionnelle à travers le recyclage et la formation, à condition qu'ils s'appuient sur la volonté et l'initiative individuelles. Début décembre, un groupe de travail de l'OFIAMI publiait sur cette question un ensemble de propositions telles que créations d'ateliers interentreprises, réorganisation du degré supérieur de la scolarité, mise sur pied provisoire de camps de jeunesse. Pour ce groupe, la lutte contre le chômage des jeunes ne peut résulter que d'un ensemble de décisions prises dans de multiples secteurs.²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 02.10.1993
MARIANNE BENTELI

Ein Komitee gegen **Jugendarbeitslosigkeit**, zu welchem sich die grossen schweizerischen Jugendverbände zusammenschlossen, machte auf die spezifischen Probleme arbeitsloser Jugendlicher aufmerksam. Sie forderten Bildungs- und Beschäftigungsprogramme, ein Jahr Beschäftigungsgarantie nach der Lehre und eine generelle Verkürzung der Lebensarbeitszeit. Gemeinsam mit dem Schweizerischen Kaufmännischen Verein organisierte das Komitee Mitte Juni einen nationalen Aktionstag gegen die Jugendarbeitslosigkeit, um eine weitere Bevölkerung auf den politischen und sozialen Zündstoff aufmerksam zu machen, der in der Jugendarbeitslosigkeit liegt. Der Bund ging mit gutem Beispiel voran und offerierte seinen rund 1450 Lehrabgängern eine Praktikumsstelle für ein weiteres Jahr, damit sie Berufserfahrungen sammeln und sich aktiv um eine neue Stelle bewerben können. Dieses Programm wurde auf 8,5 Mio Fr. veranschlagt.³

POSTULAT
DATUM: 06.10.2006
MARIANNE BENTELI

Auf der anderen Seite des Spektrums beschäftigt auch die **Jugendarbeitslosigkeit** das Parlament. Kommentarlos – und durch die zustimmende Berichterstattung des Bundesrates praktisch erledigt – überwies die grosse Kammer ein Postulat Robbiani (cvp, TI), das die Landesregierung ersucht darzulegen, mit welchen Massnahmen innerhalb der Bundesverwaltung der Jugendarbeitslosigkeit begegnet wird.⁴

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.12.2015
DIANE PORCELLANA

Le **taux de chômage** moyen, selon la définition du SECO, s'établit à **3.2% en 2015**. Par rapport à l'année précédente, il y a eu une hausse de 0.2 point de pourcentage. Il s'est réduit de janvier à mai, passant de 3.4% à 3%, et s'est stabilisé jusqu'en août. Il a augmenté dans les derniers mois de l'année, jusqu'à atteindre 3.5% en décembre. A la fin de l'année, 158'629 personnes sont au chômage.

Au niveau régional, le taux de chômage a progressé de 0.2 point de pourcentage par rapport à 2014 en Suisse alémanique, s'inscrivant à 2.7%. En Suisse latine, il a atteint 4.4%, soit une augmentation de 0.1 point de pourcentage. Il est resté stable dans les cantons d'Obwald et de Bâle-Campagne, a reculé à Uri, à Glaris, en Appenzell Rhodes-Intérieures, au Tessin, et a crû dans le reste des cantons. Genève est en tête avec un taux de 5.6% (+0.1 point de pourcentage par rapport à 2014). Neuchâtel arrive en seconde position avec 5.3% (+0.2 point de pourcentage). Uri et Appenzell Rhodes-Intérieures occupent la dernière place avec un taux de 1% (-0.1 point de pourcentage pour les deux).

Au regard de la nationalité, le chômage des Suisses a légèrement augmenté (+0.1 point de pourcentage) et se situe à 2.3%. Du côté des étrangers, il s'élève à 5.8% (+0.3 point de pourcentage). Selon la composante de l'âge, le chômage chez les jeunes est de 3.4% (+0.1 point de pourcentage) et équivaut à celui de la tranche d'âge des 25-49 ans. Chez les 50 ans et plus, il se trouve à 2.6% (+0.1 point de pourcentage).

Finalement, concernant les branches économiques, l'hôtellerie et la restauration présentent le taux le plus élevé avec 7.4% (+0.1 point de pourcentage). Le secteur des montres enregistre la plus grande hausse, soit de 1.5 point de pourcentage. Le chômage au sein de la branche «cuir et chaussures» voit son taux reculer de 0.5 point de pourcentage. L'agriculture, la sylviculture et la pêche restent le secteur d'activité avec le plus faible taux de chômage (1.2%), malgré une hausse de 0.1 point de pourcentage.⁵

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.12.2016
DIANE PORCELLANA

Malgré la croissance économique, le **chômage a augmenté en 2016** par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage moyen s'est établi à 3.3% (+0.1 point de pourcentage par rapport à 2015). De janvier à juin, il est passé de 3.6% à 3.1%, puis est resté constant en juillet. Le nombre de chômeurs a diminué de 24'500 personnes. Entre août et octobre, le taux de chômage était stable et avoisinait les 3.2%. Il a grimpé à partir de novembre (3.3%) et particulièrement en décembre en raison des facteurs saisonniers (3.5%). Le nombre de chômeurs a augmenté durant la seconde moitié de l'année de 20'000 personnes. A la fin de l'année, les statistiques du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont ainsi recensé 159'372 personnes au chômage. La moyenne annuelle du chômage a progressé de 0.2 point de pourcentage en Suisse alémanique, s'inscrivant à 2.9%. Elle est restée inchangée en Suisse romande et au Tessin, soit 4.4%. Au niveau cantonal, le taux de chômage a progressé dans 17 cantons (ZH, BE, LU, SZ, OW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AI, SG, AG, TG, NE, JU), a reculé dans 5 cantons (GE, VS, TI, GR, AR) et est resté inchangé dans 4 cantons (VD, FR, UR, NW). Neuchâtel figure, cette fois en tête, avec un taux de chômage annuel moyen de 5.8% (+0.5 point de pourcentage par rapport à 2015), suivi de Genève (5.5%; -0.1point de pourcentage), Vaud (4.7%; inchangé). En Suisse alémanique, les cantons de Bâle-Ville (3.9%; +0.2 point de pourcentage) et Zurich (3.7%; +0.3 point de pourcentage) sont les plus touchés, suivis de Schaffhouse (3.3%; +0.1 point de pourcentage). Le Tessin enregistre un taux de chômage de 3.5%, soit une réduction de 0.2 point de pourcentage. Uri (1%; inchangé) et Obwald (1%; +0.1 point de pourcentage) jouissent des plus faibles taux. La moyenne annuelle du taux de chômage des Suisses au cours de l'année sous revue (2.4%) a légèrement augmenté (+0.1 par rapport à 2015), tandis que celle des étrangers a enregistré une hausse de 0.2 point de pourcentage et s'élève désormais à 6%. Le taux de chômage moyen chez les jeunes de 15 à 24 ans est resté constant, soit à 3.4%. Dans la tranche d'âge des 25 à 49 ans, les 25 à 29 ans et les 30 à 34 ans ont été les plus touchés, avec des taux de chômage respectifs de 4.2% et de 4.1% (+0.2 point de pourcentage dans les deux classes). Le taux de chômage des 50 ans et plus est, avec 2.8%, en deçà du taux de chômage national (3.3%). Le secteur secondaire, avec 4.4%, a connu une hausse de 0.3 point de pourcentage du taux de chômage. Le secteur tertiaire augmente de 0.1 point de pourcentage et se situe à 3.4%. Le secteur primaire voit son taux toujours à 1.2%. Les branches «cuir, chaussures» et «montres»

enregistrent la plus grande hausse de taux de chômage (respectivement +1.9 et +1 point de pourcentage). La branche «hôtellerie et restauration» représente toujours la branche avec le plus de chômage, à savoir 7.4%.

Selon la définition du Bureau international du Travail (BIT), le taux de chômage moyen annuel est passé de 4.8%, en 2015, à 4.9% en 2016. La population non issue de la migration présente un taux de 3%; c'est 2.6 fois moins que la population issue de la migration (7.8%). Au 4e trimestre 2016, 224'000 personnes étaient au chômage en Suisse selon la définition du BIT, soit 11'000 de moins qu'un an auparavant. Sur la même période, le taux de chômage a diminué, passant de 4.9% à 4.6%. Entre les 4e trimestres 2015 et 2016, le taux de chômage a également reculé dans l'Union européenne (UE) de 9.1% à 8.2% et dans la zone Euro de 10.6% à 9.7%.⁶

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.12.2017
DIANE PORCELLANA

En 2017, le taux de chômage moyen a atteint 3.2%, soit une baisse de 0.1 point de pourcentage par rapport à 2016. La forte croissance et la consolidation progressive de la conjoncture expliquent l'amélioration. Après une diminution du taux de chômage de janvier à juin (3.7% à 3%), il a augmenté dès novembre en raison des facteurs saisonniers (novembre: 3.1%; décembre: 3.3%). A la fin de l'année, selon les chiffres du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), 146'654 personnes étaient au chômage. Le taux de chômage s'établit à 2.8% (-0.1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente) pour la Suisse alémanique, et à 4.2% (-0.2 point de pourcentage) pour la Suisse latine.

Cette année encore, la Suisse alémanique est la région la moins touchée par le chômage. Aucun canton n'a vu sa situation se dégrader, 19 cantons enregistrent une baisse du taux (ZH, BE, LU, OW, GL, SO, BS, BL, SH, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE). Glaris et le Valais jouissent du plus fort recul (-0.3 point de pourcentage; taux de chômage 2017: 2.1%). A nouveau, le canton de Neuchâtel figure en tête (taux de chômage: 5.6%), suivi par Genève (5.3%). A l'opposé, les cantons d'Obwald et d'Appenzell Rhodes-Intérieures ont le taux de chômage le plus bas avec 0.9%.

La moyenne annuelle du taux de chômage des Suisses se dresse à 2.3% (-0.1 point de pourcentage). Le recul est plus marqué pour les étrangers (-0.3 point de pourcentage; 5.7%). Le classe d'âge des 15-24 ans, avec son taux de chômage à 3.1% (-0.3 point de pourcentage), passe sous la barre de la moyenne nationale. Chez les 25-49 ans, le taux s'inscrit à 3.4% (-0.2 point de pourcentage) et chez les 50 ans et plus, à 2.8%. La branche «Hôtellerie et restauration» souffre le plus du chômage, avec un taux de 7.1% (-0.3 point de pourcentage). La plus grande baisse de chômage se trouve dans les sous-branches «Horlogerie» et «Electrotechnique, électronique, montres et optique» (-1.1 point de pourcentage).

Selon la définition du Bureau international du travail (BIT), le taux de chômage moyen annuel est de 4.8% (-0.1 point de pourcentage par rapport à 2016). Lors du dernier trimestre 2017, 222'000 personnes étaient au chômage en Suisse, soit 2'000 de moins que l'année précédente. Le taux de chômage s'est contracté de 4.6% à 4.5% entre les 4es trimestres 2016 et 2017. Cette tendance s'est également observée dans l'Union européenne (2016: 8.3%; 2017: 7.4%) et dans la zone Euro (2016: 9.8%; 2017: 8.8%). Le taux de chômage s'est accru chez les Suisses (+0.2 point de pourcentage; 3.5%), mais a diminué chez les personnes de nationalité étrangère (2016: 8.3%; 2017: 7.5%).⁷

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 01.11.2018
DIANE PORCELLANA

La situation des jeunes et des jeunes adultes sur le marché du travail suisse a été évaluée, pour la période de 2006 à 2017, par le bureau d'étude BASS sous mandat du SECO. Leur situation est jugée bonne par rapport à celle de leurs voisins européens. L'étude identifie les groupes de personnes qui, comme par exemple les étrangers, rencontrent des difficultés accrues dans leur insertion professionnelle. La transition entre la formation et l'entrée dans le marché du travail représente une période d'insécurité. Ils ont plus de risques de se retrouver au chômage par rapport à d'autres catégories de la population. Durant la période sous revue, la majorité des jeunes ont obtenu un diplôme de degré secondaire II. Suite à l'obtention de leur diplôme, davantage de jeunes s'orientent vers une formation supérieure.⁸

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.12.2018
DIANE PORCELLANA

Le taux de chômage annuel moyen en 2018 était de 2.6%, un recul de 0.6 point de pourcentage par rapport à 2017. D'après les chiffres du SECO, le nombre de personnes au chômage est passé de 149'161 à 106'052 de janvier à juillet. En fin d'année, le nombre de chômeurs n'est remonté que d'un tiers de la baisse (13'600 personnes), pour atteindre 119'661 individus concernés fin décembre. Au cours de l'année sous revue, le niveau de chômage est revenu aussi bas qu'avant la crise de 2008. La baisse du chômage en 2017 et 2018 ne peut être qu'en partie imputée à une bonne conjoncture, puisqu'il y a eu une modification de la pratique d'enregistrement du chômage – un travailleur au bénéfice de trois mois de salaire payés suite à son licenciement n'est comptabilisé dans les statistiques du chômage qu'à l'issue de ces trois mois. Chez les jeunes, le taux de chômage a reculé de 0.7 point de pourcentage en 2018, pour atteindre les 2.4%. Du côté des seniors actifs, une diminution de 0.3 point de pourcentage a été observée. Le taux de chômage a régressé, à 2.5%.

Selon la définition du Bureau international du Travail (BIT), le taux de chômage annuel était de 4.7% (-0.1 point de pourcentage par rapport à 2017). Au quatrième trimestre 2018, 227'000 personnes étaient au chômage, une hausse de 4'000 personnes par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage a augmenté de 0.1 point de pourcentage entre les 4es trimestres 2017 et 2018 (de 4.5 à 4.6%), alors qu'il s'est contracté dans l'Union européenne (de 7.3% à 6.6%) et dans la zone Euro (8.7% à 8%). Il est resté constant chez les Suisses (3.5%) et les personnes de nationalité étrangère (7.5%).⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2019
DIANE PORCELLANA

Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la **participation de la Confédération aux frais de contrôle liés à l'obligation d'annonce des postes vacants**, le Conseil des Etats a suivi l'avis de sa commission de limiter l'effet de la loi au 31 décembre 2023. Le projet a été adopté à l'unanimité lors du vote sur l'ensemble.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.08.2019
DIANE PORCELLANA

Par 16 voix contre 9, la CIP-CN a donné son aval au projet de loi relatif à la **participation de la Confédération aux frais de contrôle liés à l'obligation d'annonce des postes vacants**. Elle partage l'avis de la CIP-CE et de la chambre haute de limiter la validité de la loi à la fin 2023. Ainsi, le rôle de la Confédération pourra être examiné concernant l'exécution par les cantons de l'obligation d'annonce. Une minorité s'oppose, comme pour la commission du Conseil national, au projet de loi.¹¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.09.2019
DIANE PORCELLANA

Le **projet de participation de la Confédération aux frais de contrôle liés à l'obligation d'annonce des postes vacants** a été accepté au Conseil national par 120 voix contre 56. Refusé par l'UDC, le parti proposait de ne pas entrer en matière en raison notamment des coûts engendrés par la participation. Bien que la gauche ne souhaitait pas fixer de date butoir, le Conseil national a décidé de limiter le projet à fin 2023. En vote final, le projet a été approuvé par 132 voix contre 61 au Conseil national, et 41 voix contre 2 et 1 abstention au Conseil des Etats. Dans le délai de quatre ans, l'efficacité du soutien de la Confédération sera donc évaluée.¹²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 12.12.2019
DIANE PORCELLANA

Mathias Reynard (ps,VS) demande, en reprenant l'initiative parlementaire déposée par Carlo Sommaruga (ps, GE), de **verser 300 millions de francs du bénéfice annuel de la Banque nationale suisse (BNS)** à la Confédération. Ce montant permettrait de créer un fonds de formation continue et d'insertion professionnelle, destiné en priorité pour la réinsertion professionnelle des personnes de plus de 50 ans et pour favoriser l'accès des jeunes à leur premier emploi.

Lors de l'examen préalable, la CSEC-CN a proposé, par 17 voix contre 6, de ne pas donner suite à l'initiative. La majorité des membres s'oppose à ce que le fonds soit alimenté par une part du bénéfice de la BNS, rappelant l'indépendance de la banque. Elle rappelle que le financement des mesures de formation continue a été abordé dans le message FRI. De plus, le Conseil fédéral, comme indiqué dans son avis relatif à l'initiative de limitation, entend prendre des mesures pour améliorer la situation des chômeurs âgés. En revanche, une minorité insiste sur la nécessité de prendre des mesures.

Lors du passage au Conseil national, l'initiative a été rejetée par 121 voix contre 69 et 6 abstentions. Seuls les Verts et les socialistes ont supporté la proposition de la minorité.¹³

En 2019, le **taux de chômage moyen était de 2.3%**. Il a reculé de 0.2 point de pourcentage par rapport à 2018. Entre janvier et juin, le nombre de personnes au chômage est passé de 123'962 à 97'722. Il n'était plus passé au-dessous de la barre des 100'000 personnes depuis septembre 2008. Toutefois, il n'a cessé de croître en fin d'année, pour atteindre 117'277 chômeuses et chômeurs. S'agissant des jeunes, le taux de chômage moyen s'est résorbé et s'élève à 2.2% (2018: 2.5%; -0.3 point de pourcentage par rapport à 2018). Le taux de chômage moyen des seniors actifs équivaut à celui des jeunes (2018: 2.4%; -0.2 point de pourcentage). Aussi bien la Suisse alémanique (2018: 2.2%; 2019: 1.9%) que la Suisse latine (2018: 3.5%; 2019: 3.2%) ont connu une diminution du taux de chômage de 0.3 point de pourcentage par rapport à 2018. Alors que le canton d'Uri a été confronté à une augmentation de 0.3 point de pourcentage entre 2018 et 2019 (de 0.8% à 1.1%), Appenzell Rhodes-Extérieures (de 1.5% à 1.6%) et Appenzell Rhodes-Intérieures (de 1% à 1.1%) ont eu une progression plus faible de 0.1 point de pourcentage. Le chômage s'est réduit dans tous les autres cantons, sauf à Obwald où il est resté stable (0.7%). En tête des cantons les plus touchés, Genève (de 4.3% à 3.9%) occupe dès à présent la première place autrefois occupée par Neuchâtel (de 4.5% à 3.5%). Toujours selon les données du SECO, le chômage des Suisses est passé de 1.9% à 1.7%; celui des personnes étrangères de 4.4% à 4%.

Selon la définition du Bureau international du Travail (BIT), le taux de chômage moyen annuel était 4.4% (-0.3 point de pourcentage par rapport à 2018). Au quatrième trimestre 2019, 192'000 personnes étaient au chômage, une réduction de 34'000 personnes par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage a diminué de 0.7 point de pourcentage entre les quatrièmes trimestres 2018 et 2019 (de 4.6% à 3.9%). Il s'est aussi contracté dans l'Union européenne (de 6.6% à 6.2%) et dans la zone Euro (7.9% à 7.5%). Il a diminué chez les Suisses (de 3.5% à 3%) et chez les personnes de nationalité étrangère (de 7.5% à 6.3%).¹⁴

Le Conseil fédéral a adopté l'**Ordonnance sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants (OPCAP)**, qui est entrée en vigueur rétroactivement en début d'année 2020. A la demande des cantons, la Confédération supportera, dès 2020, la moitié des coûts en personnel incombant aux cantons dans le cadre des activités de contrôle.¹⁵

Lors de la réunion des ministres du travail du G20, la Suisse a approuvé la **déclaration ministérielle sur la réalisation des opportunités du XXIème siècle**. Cette déclaration énonce comme priorités dans le monde du travail: une protection sociale adéquate, une meilleure intégration des jeunes et la réalisation de l'égalité des genres.¹⁶

Année marquée par la crise du Covid-19, le **taux de chômage annuel moyen 2020** s'est élevé à 3.1%, soit une hausse de 0.8 point de pourcentage par rapport à 2019. Toujours en moyenne annuelle, 145'720 personnes se sont retrouvées au chômage (+ 38'788 personnes par rapport à 2019; + 36.3%) et 230'017 en demande d'emplois (+48'219 personnes; + 26.5%). Le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi inscrits a fortement augmenté dès la mi-mars. Dès le mois de juin, le nombre de demandeurs d'emploi progressait légèrement et de faibles baisses ponctuelles du nombre de chômeurs ont été observées. Fin décembre 2020, 46'268 personnes de plus qu'en décembre 2019 étaient au chômage (+ 39.5%, 163'545 personnes au 31 décembre 2020); 67'363 personnes supplémentaires en demande d'emploi (+ 34.9%, 260'318). S'agissant des catégories d'âge, le taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) a grimpé d'un point de pourcentage, pour atteindre une moyenne annuelle de 3.2%. Du côté des actifs seniors (50 à 64 ans), celle-ci avoisine 2.9% (+ 0.7 point de pourcentage par rapport à 2019).

La hausse du chômage a pu être en partie freinée par le recours massif à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Si en février ils étaient 5'045 bénéficiaires de l'indemnité, ils étaient plus d'un million en mars et 1.3 million en avril. Après l'assouplissement des mesures sanitaires, plus que 219'388 travailleurs et travailleuses touchaient l'indemnité en octobre. En fin d'année, le nombre de bénéficiaires est reparti à la hausse en raison de la deuxième vague de la pandémie et des mesures prises pour y remédier.

Selon la définition du Bureau international du Travail (BIT), au quatrième trimestre 2020, 246'000 personnes étaient au chômage, soit 54'000 personnes en plus par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage a augmenté d'un point de pourcentage entre les quatrièmes trimestres 2019 et 2020 (de 3.9% à 4.9%). La même

tendance a été observée dans l'Union européenne (de 6.6% à 7.5%) et dans la zone Euro (passant de 3% à 3.8%); pour les Suisses (de 6.3% à 7.9%) et pour les personnes de nationalité étrangère (de 6.3% à 7.9%).¹⁷

-
- 1) Communiqué de presse CIP-CE du 29.3.19; Communiqué de presse SECO du 8.3.19; Communiqué de presse du SECO du 31.10.18; FF, 2019, p. 2671s; Rapport sur les résultats de la consultation
 - 2) 24 Heures (ats), 222, 25.9.75 ; JdG, 285, 6.12.75 ; TA, 284, 6.12.75 ; La Vie économique, 48/1975, p. 522.; Hug (1975). Jugendarbeitslosigkeit - Bildungspolitische Massnahmen bei Beschäftigungsrückgang.; JdG, 285, 6.12.75 ; NZZ, 284, 6.12.75 ; 24 Heures, 284, 6.12.75.; Revue syndicale suisse, 67/1975, p. 335 ss.
 - 3) Presse vom 1.4., 14.6. und 2.10.93.
 - 4) AB NR, 2006, S. 1576
 - 5) Communiqué de presse SECO; SECO-Rapport sur le chômage en Suisse 2015
 - 6) Communiqué de presse OFS; OFS-Enquête suisse sur la population active 2016; Rapport du SECO- Le chômage en Suisse 2016; Lib, 9.1.16; LMD, LT, 10.2.16; TG, 9.3.16; BaZ, 9.4.16; NZZ, 11.5.16; LZ, TG, 10.6.16; TG, 31.10.16; LZ, 10.12.16
 - 7) Rapport OFS du 24.8.18; Rapport du SECO du 14.9.18; LZ, 10.2.17; LT, 8.4.17; LZ, 9.6., 8.7.17; LT, 9.8.17; LZ, 9.9., 11.10.17; LT, LZ, 10.1.18
 - 8) Rapport SECO du 1.11.18
 - 9) Rapport OFS du 18.07.19; Rapport OFS du 9.8.19; TG, 10.3.18; AZ, NZZ, 10.4.18; LT, 9.5., 8.6., 10.8.18; AZ, 9.10.18; SGT, 11.12.18; LT, TG, 9.1.19; LT, 10.1.19
 - 10) BO CE, 2019, p.430s
 - 11) Communiqué de presse CIP-CN du 16.8.19
 - 12) BO CE, 2019,p.1001; BO CN, 2019 ,p.1997; BO CN, 2019, p. 1628s; RO, 2020, p.811s
 - 13) BO CN, 2019, p. 2245s; Rapport CSEC-CN du 10.10.19
 - 14) Communiqué de presse OFS du 13.2.20; Communiqué de presse du SECO du 10.1.20; Rapport SECO du 10.1.20; LT, 8.3.19; NZZ, 10.4.19; SGT, 8.6.19; LT, 10.7., 10.9., 16.11.19; TG, 10.12.19; AZ, TA, 11.1.20
 - 15) Communiqué de presse du SECO du 26.2.20
 - 16) Communiqué de presse du SECO du 10.9.20
 - 17) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 8.1.21; LT, 7.4., 8.4., 8.5., 10.6.20; Lib, 19.6., 10.7.20; So-Bli, 2.8.20; Lib, 11.8., 1.9.20; AZ, NZZ, TA, 10.9.20; NZZ, 7.10.20; LT, NZZ, 9.10.20